

HST1903 Le Canada préindustriel
Christian Dessureault

Partie 2B
La formation d'une nouvelle société.
Société et politique.

3. La société

Les structures sociales de la Nouvelle-France et les élites coloniales

- La vision traditionnelle
- La souplesse des structures sociales
 - La faiblesse des écarts sociaux
 - La mobilité sociale ascendante
- « Tous sont égaux devant l'aventure » Marcel Trudel
- La nouvelle perspective
- La rigidité de la structure sociale
- La distance sociale entre l'élite et le peuple
 - Les écarts de prestige, de richesse et de pouvoir politique.
 - La cohésion sociale des groupes (alliances matrimoniales)
 - Les comportements démographiques différentiels

Les élites coloniales : la bourgeoisie et la noblesse

Les deux principales conceptions de l'élite coloniale

- **La Nouvelle-France est, à l'instar de la France d'Ancien Régime, une société d'ordres.**
- **Le rang social est davantage lié au statut social qu'à la richesse des individus.**
- **La noblesse constitue l'élite dominante de la Nouvelle-France et son rang repose d'abord sur la naissance, les privilèges et le prestige.**
- **L'interventionnisme de l'État empêche la formation d'une véritable bourgeoisie.**
- **La Nouvelle-France est une société normale.**
- **Le développement intégral de l'économie coloniale.**
- **La classe supérieure contrôle la structure politique, le commerce des fourrures et les autres secteurs de l'économie.**
- **La classe supérieure, enrichie par le commerce, englobe une partie de la noblesse coloniale.**
- **Le concept de bourgeois gentilhomme (Cameron Nish)**

La bourgeoisie et la noblesse : La spécificité et l'interdépendance

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>La bourgeoisie</u>• La colonie est une création du Capitalisme marchand.• Les marchands coloniaux sont des rouages importants de ce système économique.• La bourgeoisie coloniale est diversifiée et hiérarchisée : import-export, traite des fourrures et commerce de détail. | <ul style="list-style-type: none">• <u>La noblesse</u>• La Nouvelle-France est une société d'Ancien Régime.• Les dirigeants coloniaux et les officiers militaires sont principalement recrutés dans la noblesse.• La structure politique dirigiste et la militarisation de colonie favorisent la noblesse. |
|--|---|

La bourgeoisie et la noblesse sont tantôt associées, tantôt concurrentes. Les assises sociales de ces deux groupes sont distinctes, mais leurs relations sont à la fois denses et fréquentes (associations économiques, alliances matrimoniales).

La place de l'Église en Nouvelle-France

- L'importance de la religion dans l'organisation sociale des états européens et de leurs colonies.
- Le Catholicisme est la religion officielle en Nouvelle-France.
- L'Église bénéficie d'un statut social élevé et de nombreux privilèges.
- L'Église assure en partie le contrôle idéologique des classes populaires.
- L'Église assume des responsabilités importantes dans les domaines de l'éducation et de l'hospitalisation.
- L'évangélisation constitue l'une des dimensions fondamentales du projet colonial français.

Les assises économiques de l'Église

- Pour maintenir son statut social et pour financer des activités liées à ses fonctions pastorales et sociales (encadrement religieux des colons, évangélisation des Autochtones, enseignement et soins hospitaliers), l'Église a besoin de revenus considérables.
- Les principales sources de revenu du clergé en Nouvelle-France sont :
 - 1) **Les dons et les quêtes**
 - 2) **Les allocations et les gratifications du Roi (État)**
 - 3) **Les revenus seigneuriaux pour les principales communautés religieuses de la colonie.**
 - 4) **La dîme et le casuel (la partie du prêtre) pour le clergé paroissial.**

La composition sociale du clergé

- La composition sociale du clergé reflète davantage les classes supérieures que les classes populaires.
- Les évêques de la Nouvelle sont originaires de la noblesse métropolitaine (absence fréquente de la colonie).
- Les communautés religieuses masculines (ex. les Jésuites et les Sulpiciens) recrutent la plupart de leurs membres dans la noblesse métropolitaine.
- Les communautés religieuses féminines recrutent surtout leurs membres dans l'élite coloniale (la noblesse et la bourgeoisie).
- La distance sociale est importante entre le haut-clergé et le bas-clergé. Le bas-clergé recrute toutefois une grande partie de ses candidats dans la bourgeoisie coloniale et dans le milieu artisanal.

Les classes populaires urbaines

- La majorité des élites résident dans les villes. Cependant, les artisans et les gens de métier forment la majorité de la population urbaine.
- Les principales villes coloniales comptent aussi une proportion relativement importante de journaliers et surtout une nombreuse domesticité comprenant principalement des femmes célibataires.
- Les villes coloniales comptent aussi un certain nombre d'esclaves utilisés comme domestiques chez les élites (noblesse et bourgeoisie).

Les artisans en Nouvelle-France

- **La propriété de leurs moyens de production.**
- **Les méthodes traditionnelles de production.**
- **Le travail à la pièce ou pour le marché local.**
- **Les entreprises de type familial employant, à l'extérieur de la famille, un nombre restreint de compagnons et d'apprentis.**
- **Le fonctionnement du monde artisanal moins rigide et moins contrôlé qu'en France : absence de corporation, intervention limitée de l'État, pratique relativement libre des métiers.**
- **L'importance des réseaux familiaux dans le recrutement et le renouvellement des effectifs.**
- **La cohésion sociale des artisans urbains.**
- **Le niveau de richesse comparable aux paysans, mais le niveau de vie légèrement supérieur.**

L'esclavage en Nouvelle-France

- L'esclavage n'est pas directement lié au système économique (agriculture et traite des fourrures)
- La majeure partie des esclaves travaillent comme domestiques chez les élites urbaines.
- La grande majorité des esclaves sont des Panis (des Autochtones originaires de la vallée du Mississippi et de l'Ouest)
- La difficulté d'évaluer le nombre et la proportion des esclaves dans la colonie.
- Les relevés de Marcel Trudel
- Le nombre total de 2 087 mentions d'esclaves dans les sources disponibles des origines jusqu'en 1800 (documents officiels, actes notariés, registres paroissiaux et autres). Une bonne partie des mentions après 1760.

La société paysanne

- La société rurale représente de 75 à 80 % de la population coloniale d'origine européenne.
- La société rurale est socialement peu diversifiée. Les paysans regroupent près de 80 à 85 % de la population des campagnes.
- Les principales élites locales sont le seigneur ou son représentant, le curé, le notaire et les marchands.
- La société rurale compte aussi des artisans de service dont la richesse et le niveau de vie les distinguent peu de la masse paysanne : meuniers, charrons, forgerons.
- Les indices d'une certaine différenciation de la société paysanne : les niveaux de richesse et de vie, le contrôle des institutions locales (la fabrique, la milice, les syndicats paroissiaux).

B. Les structures administratives et les rivalités coloniales

1. La Nouvelle-France dans le monde atlantique

Les colonies dans la politique métropolitaine

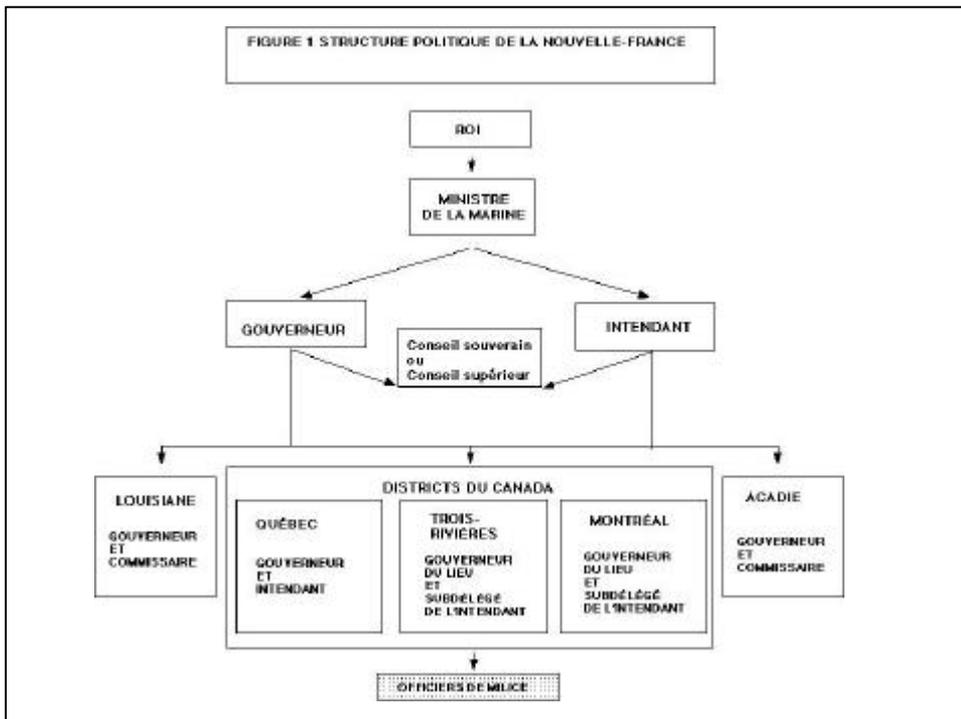
- La France exerce un contrôle strict sur l'administration coloniale de la Nouvelle-France.
- La France implante ses institutions en Nouvelle-France.
- L'administration coloniale est habituellement confiée à des métropolitains.
- Pour la France, l'importance de la Nouvelle-France repose en bonne partie sur sa place stratégique dans le conflit qui l'oppose, à l'échelle mondiale, à l'Angleterre.
 - L'importance des dépenses militaires.
 - Le fardeau financier de la colonie pour la Couronne.
 - La présence française empêche l'expansion des colonies anglaises.

L'État colonial avant 1663

- Sous la Compagnie des Cent-Associés, la Nouvelle-France est dirigée par un gouverneur.
- À partir de 1647, le gouverneur est assisté par un conseil de personnes choisies au sein de l'élite coloniale.
- De plus, avant 1663, la Nouvelle-France compte déjà des institutions essentielles de la France : un code de loi (la Coutume de Paris), un tribunal chargé d'en surveiller l'application (la Sénéchaussée) et un évêque.

Le gouvernement royal (1663)

- En 1663, la Nouvelle-France adopte la structure politique des provinces françaises.
- Ce modèle persiste jusqu'à la fin du régime français.
- La colonie est dirigée par un gouverneur, un intendant et une instance judiciaire royale (le Conseil souverain).
- L'administration régulière de l'Acadie et de la Louisiane sera respectivement confiée à un gouverneur et à un commissaire.
- La vallée du Saint-Laurent est divisée en trois districts : Québec, Montréal et Trois-Rivières. L'administration des districts de Montréal et de Trois-Rivières est confiée à un gouverneur local et à un subdélégué de l'intendant.



Le gouverneur et l'intendant

Le gouverneur

- La direction générale de la colonie
- L'armée
- La diplomatie (relations avec les Autochtones)

L'intendant

- Les finances
- La concession des terres
- La voirie
- La police
- La justice

Le Conseil souverain ou supérieur

Le nom, la composition et le rôle du Conseil évoluent.

Le Conseil est la principale instance judiciaire de la colonie

Le Conseil est d'abord impliqué, comme instance consultative, dans l'administration coloniale.

Vers la fin du régime français, le rôle du Conseil est de plus en plus limité à celui d'un tribunal de dernière instance dans la colonie.

Le Conseil Souverain

Au XVII^e siècle, le Conseil est composé du gouverneur, de l'intendant, de l'évêque et de cinq autres membres

Le Conseil supérieur

Au XVIII^e siècle, le Conseil compte jusqu'à 16 membres tandis que la présence de l'évêque devient facultative.

Le système judiciaire

- Le Conseil souverain ou supérieur est la principale instance judiciaire de la colonie (le rôle de cour d'appel pour les causes civiles et criminelles).
- La justice royale prédomine en Nouvelle-France. La présence minoritaire des justices seigneuriales.
- Le système judiciaire dessert principalement les populations urbaines de la colonie.

L'importance de la dimension militaire

- L'importance de l'armée en Nouvelle-France :
 - **Les rapports conflictuels avec certains groupes autochtones.**
 - **La rivalité entre la France et l'Angleterre.**
- Les officiers militaires sont en bonne partie recrutés dans la noblesse coloniale.
- Les soldats appartiennent aux troupes de la marine et sont habituellement recrutés en France.
- Les dépenses militaires (l'approvisionnement, les soldes, la construction des fortifications et des postes) constituent un élément important de l'économie coloniale.
- Les liens entre la traite des fourrures et le commandement des postes militaires.

La milice

- La défense de la colonie suscite la création d'une milice coloniale sous la direction du gouverneur.
- Les hommes de 16 à 60 ans doivent servir dans la milice, sauf les clercs et les nobles.
- La hiérarchie de la milice est proche de celle de l'armée :
 - **Les officiers supérieurs sont recrutés dans l'élite coloniale.**
 - **Les officiers subalternes sont recrutés dans la classe paysanne.**
- L'unité territoriale de base est la paroisse ou la seigneurie.
- L'État colonial confie aussi des fonctions civiles aux officiers de milice, surtout aux capitaines de milice.

La structure administrative et politique de la colonie : un bilan critique

- Une structure politique de type autoritaire.
- La dépendance de l'administration coloniale face aux autorités métropolitaines.
- L'origine métropolitaine de la plupart des dirigeants coloniaux. La place secondaire des acteurs coloniaux.
- La récurrence des chevauchements de pouvoir entre le gouverneur et l'intendant.
- Le favoritisme dans le fonctionnement des institutions.
- L'importance des institutions militaires (l'armée) et paramilitaires (la milice). L'impact sur la société.

La justice criminelle

- Le système judiciaire est extrêmement punitif et expéditif tandis que l'appareil policier demeure mal organisé et peu efficace.
- L'appareil policier :
 - **Le taux de résolution des crimes est faible**
 - **La poursuite des criminels est souvent infructueuse.**
- L'appareil judiciaire :
 - **Les droits de la défense sont limités : pas d'avocats, pas de présomption d'innocence, pas d'information donnée au suspect concernant les charges portées contre lui, la possibilité d'utiliser la torture pour soutirer une confession ou une dénonciation.**
 - **Les peines prévues sont lourdes et elles ne sont pas nécessairement proportionnées au crime.**

Le code civil : la Coutume de Paris

- La Coutume de Paris est le code civil en vigueur en Nouvelle-France.
- La Coutume de Paris couvre à la fois le droit commercial, le droit de propriété et le droit familial dont les régimes matrimoniaux et successoraux.
- Les Édits et Ordonnances, ainsi que les divers règlements émis par l'intendant concernant le commerce, l'ordre public, la santé, la sécurité et la voirie se greffent à la Coutume de Paris pour compléter le cadre légal de la colonie dans le domaine civil.

La problématique générale des relations entre les Autochtones et les Européens

- Les rapports inégaux dans les échanges économiques.
- Les répercussions néfastes, à long terme, de la colonisation européenne pour les Autochtones.
- L'intensité inégale et l'impact différencié des contacts avec les Européens selon les régions.
- La résistance des Autochtones vis-à-vis la culture, les croyances et le mode de vie des Européens.
- L'importance des Autochtones dans le fonctionnement de l'économie coloniale de la Nouvelle-France (la traite).
- La dimension stratégique des relations avec les Autochtones pour les Français.

Les alliances et les conflits entre les Autochtones et les Français

- Les Français comptent sur l'appui de leurs alliés autochtones pour assurer la défense de la colonie.
- Les alliés autochtones commandent en retour l'appui des Français face à leurs ennemis traditionnels.
- La politique de conciliation pour assurer la neutralité de certains groupes (les Iroquois).
- Ces relations ne furent pas toujours harmonieuses.
- **Les guerres iroquoises.**
- **L'extermination des Renards.**
- **Les guerres contre les Sioux, les Natchez et les Chicachas.**
- **L'esclavage des Panis.**
- *La méfiance et le mépris des dirigeants français/La résistance de plusieurs groupes à la présence française.*

L'équilibre des forces ?

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'Angleterre et la France se disputent la suprématie en Europe et dans leurs empires coloniaux aux Antilles, aux Indes et en Amérique du Nord

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Europe</u>• La population et la taille de l'armée de la France sont plus imposantes.• L'Angleterre réussit à contrebalancer l'avantage de la France sur le continent par le biais des alliances. | <ul style="list-style-type: none">• <u>Amérique du Nord</u>• Les colonies anglaises sont beaucoup plus peuplées et plus prospères que les colonies françaises.• La supériorité navale de l'Angleterre s'avère un atout déterminant dans les conflits à l'extérieur de l'Europe. |
|---|---|

Les enjeux dans la seconde moitié du XVII^e siècle

- Le contrôle de l'Acadie et de la Baie d'Hudson constitue un des enjeux majeurs lors des différents conflits entre la France et l'Angleterre dans la seconde moitié du XVII^e siècle.
- Vers la fin du XVII^e siècle, aucun des deux rivaux n'a réussi à imposer sa suprématie en Amérique du Nord. Mais l'imposante supériorité démographique de ses colonies constitue un atout considérable pour l'Angleterre.
- L'impact des guerres iroquoises pour la Nouvelle-France et de la grande paix de Montréal (1701).

La stratégie de la France en Amérique du Nord au XVIII^e siècle

- Après 1713, la France tente de résister à l'expansion britannique sur plusieurs fronts à la fois :
- **1) Elle construit une série de forts entre Montréal et la Louisiane, ainsi que dans la partie occidentale de l'Acadie.**
- **2) Elle renforce ses alliances avec les Autochtones.**
- **3) Elle entreprend la réparation et la construction de fortifications à Québec et à Montréal, ainsi que la construction de forts en pierre dans certaines voies possibles d'invasion (Fort Chambly).**
- **4) Elle investit des sommes considérables dans la construction d'une forteresse dans la région de l'Atlantique, sur l'île Royale : Louisbourg.**

Le traité d'Utrecht : un point tournant ?

- La France sort perdante de la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713).
- Au traité de paix en (Utrecht, 1713), elle renonce à d'importants territoires en Amérique du Nord. Elle cède l'Acadie et elle reconnaît la primauté de l'Angleterre à Terre-Neuve et à la Baie d'Hudson.
- La France demeure toutefois présente dans la région atlantique puisqu'elle conserve la partie occidentale de l'Acadie (N.B.), l'île Saint-Jean (I.P.E.) et l'île Royale (Cap Breton), de même que des droits de pêche le long de la côte de Terre-Neuve.

La guerre de Succession d'Autriche 1744-1748

- Ce conflit clôt une longue période de paix et de prospérité pour la Nouvelle-France (1713 à 1744).
- Ce conflit ne modifie pas l'équilibre des forces en Amérique du Nord.
- La chute de la forteresse de Louisbourg révèle les faiblesses de la stratégie défensive de la France en Amérique du Nord.
- Par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle (1744), l'Angleterre rend à la France sa principale conquête en Amérique : la forteresse de Louisbourg

La fondation d'Halifax (1749)

- La rétrocession de Louisbourg à la France soulève l'indignation de la population en Nouvelle-Angleterre.
- La fondation de la nouvelle colonie d'Halifax vise trois principaux objectifs :
 - Construire une base militaire et navale capable de concurrencer Louisbourg
 - Fonder en Acadie un noyau de population d'origine britannique.
 - Établir un centre pour le pêcheurs britanniques dans la région.

Le Grand Dérangement (1755)

- Vers 1755, la population acadienne atteint environ 15 000 habitants.
- En septembre 1755, les autorités britanniques, invoquant le refus des Acadiens de prêter le serment d'allégeance au roi d'Angleterre, organisent leur déportation systématique.
 - **Confiscation des biens.**
 - **Destruction des villages.**
 - **Déportation et dispersion des Acadiens dans les colonies anglaises, en Louisiane, en Nouvelle-France et en France.**
- Les autorités britanniques incitent des colons de la Nouvelle-Angleterre à s'installer dans les anciens villages acadiens.

Le Grand Dérangement: deux interprétations de l'événement

C.B. Ferguson

N.E.S.Griffiths

- Compte tenu des enjeux militaires de l'époque, Ferguson justifie la décision britannique en mettant l'emphase sur le refus des Acadiens de prêter un serment d'allégeance à la Couronne. Selon lui, les Acadiens sont ainsi devenus les artisans de leurs propres malheurs.
- Griffith est plus solidaire envers les Acadiens qu'il voit comme les principales victimes de la rivalité franco-britannique en Amérique . Il considère la déportation comme une mesure de brutalité excessive qui marquera à long terme l'évolution subséquente de la communauté acadienne.

La guerre de la Conquête

- **Dès 1754, le conflit débute en Amérique du Nord : Ohio (1754), lac Champlain et Acadie (1755).**
- **La guerre est déclarée à l'été 1756 et le sort des armes avantage d'abord l'armée française en 1756 et en 1757.**
- **Dès 1758, le conflit favorise les Anglais en Amérique du Nord.**
 - Victoire française à Carillon (Lac Champlain).
 - Victoire anglaise à Louisbourg (golfe) ; aux forts Duquesne et Frontenac (continent).
- **En 1759, les Anglais procèdent à l'assaut final : bataille des plaines d'Abraham et chute de Québec.**
- **En 1760, la dernière victoire française à Sainte-Foye et la capitulation du gouverneur Vaudreuil, à Montréal**